

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN403

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 408 la phrase « Pour la composante aéroportée les études de conception du successeur de l'ASMP-A offriront des éléments, avant la fin de la LPM, pour choisir le système porteur-missile, en cohérence avec l'évolution des menaces à l'horizon considéré (2025) et en fonction du résultat des études sur le porteur, conduites en parallèle » est déplacée à la fin de l'alinéa 338.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dissuasion nucléaire est un élément central de la doctrine de défense de la France. A ce titre, elle doit faire l'objet d'un débat démocratique nourri, large et approfondi. Le présent amendement vise à garantir que les options prises en la matière le seront en respectant les principes de la démocratie.